



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Nestlé Waters France

Question écrite n° 33442

Texte de la question

M. Étienne Mourrut appelle l'attention de Mme la ministre déléguée à l'industrie sur les attentes exprimées par les salariés de la Verrerie du Languedoc du groupe Nestlé Waters France, implantée sur la commune de Vergèze dans le Gard, concernant les possibilités de maintien, voire de développement, de l'activité de production de bouteilles en verre. Le personnel de la société soutenu par les élus du département s'interroge en effet vivement sur l'avenir de la verrerie, depuis le choix du groupe d'orienter une partie de sa production sur un conditionnement de type PET. Cette société produit aujourd'hui des bouteilles en verre pour l'enseigne Perrier et San Pellegrino appartenant toutes deux au groupe Nestlé Waters France. Depuis 2000, dans un objectif de maintien de l'emploi, et afin de permettre le dialogue social, la préfecture du Gard, les élus locaux, les salariés et la direction ont entrepris d'étudier la situation de la Verrerie du Languedoc afin d'envisager de pérenniser l'activité industrielle et sa diversification. A l'époque, la société s'était alors engagée à financer un deuxième four dans le cadre notamment d'un développement vers le marché du vin. Les collectivités avaient entrepris quant à elles d'aider le groupe à s'introduire dans le milieu viticole. Ces engagements devaient être concrétisés en 2003, voire 2004, et permettre d'assurer le maintien de l'emploi et ainsi de rétablir la paix sociale dans l'entreprise. En 2004, la situation n'a pas évolué, les salariés et les élus s'inquiètent sur d'éventuelles délocalisations d'activité qui mettraient en péril économique tout un département. Le département du Gard est particulièrement touché par le chômage. Les usines de Vergèze représentent un des premiers employeurs du département. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui indiquer quels moyens le Gouvernement peut mettre en oeuvre pour permettre qu'à nouveau, comme en 2000, un dialogue s'installe et permette ainsi au groupe Nestlé Waters France d'apporter des réponses claires en matière de stratégie de développement.

Texte de la réponse

L'évolution de cette importante entreprise, tant du point de vue industriel que de l'emploi, fait l'objet d'un suivi constant des pouvoirs publics. Le projet de restructuration, accompagné de la filialisation de la branche « eaux » du groupe Nestlé, s'est heurté à l'opposition de la CGT, syndicat majoritaire sur ce site. En 2004, le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie est intervenu auprès de la direction de Nestlé Waters France, ainsi qu'auprès du syndicat, afin de faciliter la reprise des discussions et de s'assurer de la volonté du maintien de ces sites au sein du groupe, dans le cadre de la mise en oeuvre de l'accord sur les préretraites. Les réunions tenues au ministère et à la préfecture du Gard ont permis à la direction de Nestlé Waters France et à la CGT Nestlé Waters France de se rencontrer et d'aboutir à des engagements communs à mettre en oeuvre afin de préserver l'avenir de Perrier et de la Verrerie du Languedoc : Nestlé Waters France a renoncé à la vente de Perrier et continuera à investir sur les sites de Vergèze (source Perrier et Verrerie du Languedoc) en fonction de la réalisation de l'accord gestion prévisionnelle de l'emploi et des carrières-cessation anticipée de travailleurs salariés (GPEC-CATS). Les pouvoirs publics restent attentifs à ce que la mise en place de l'accord se déroule dans de bonnes conditions.

Données clés

Auteur : [M. Étienne Mourrut](#)

Circonscription : Gard (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33442

Rubrique : Agroalimentaire

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée le : 10 février 2004, page 960

Réponse publiée le : 10 janvier 2006, page 289